

Recueil des actes administratifs n° 98 publié le 12 novembre 2020

Annexe 3

Révision du règlement intérieur de l'établissement

Modification de l'annexe 4 : horaires d'ouverture des sites du Cnam

Comité technique 1er octobre 2020 : Projet de modification du règlement intérieur du Cnam Annexe 3 : modification de l'annexe 4 – Horaires d'ouverture des sites du Cnam

Texte en vigueur	Proposition de modifications
[]	[]
Musée des Arts et Métiers	Musée des arts et métiers
Horaires d'ouverture au public des espaces de visite :	Horaires <u>habituels</u> d'ouverture au public des espaces de visite :
- du mardi au dimanche de 10h00 à 18h00	- du mardi au dimanche de 10h00 à 18h00
- nocturne le vendredi jusqu'à 21h00	- nocturne le vendredi jusqu'à 21h00
- fermé le lundi, le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre	- fermé le lundi, le 1 ^{er} janvier, le 1er mai et le 25 décembre
Horaires d'accès des personnels aux bureaux :	Horaires <u>habituels</u> d'accès des personnels aux bureaux espaces de travail :
Les horaires d'accès aux bureaux des personnels affectés au musée se situent dans	Les horaires d'accès aux bureaux des personnels affectés au musée se situent dans
le cadre des horaires habituels d'ouverture du site Saint-Martin. S'y ajoutent, par	le cadre des horaires habituels d'ouverture du site Saint-Martin. S'y ajoutent par
extension, les dimanches, jours fériés et périodes annuelles de fermeture du Cnam,	extension, les dimanches, jours fériés et périodes annuelles de fermeture du Cnam
pendant lesquels les horaires d'accès aux bureaux sont aménagés de la manière	pendant lesquels les horaires d'accès aux bureaux sont aménagés de la manière
suivante :	suivante :
- du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00	- du lundi au vendredi de 7h30 à <u>21h45</u> 18h00
- le samedi de 8h00 à 18h00	- le samedi de 8h à 18h00 - <u>19h00</u>
- le dimanche de 8h00 à 18h00	- le dimanche de 8h à 18h00 <u>19h00</u>
[]	
	<u>Evènements ponctuels en soirée</u>
	En cas d'évènements ponctuels organisés en soirée (inaugurations, manifestations
	de grande ampleur, organisation d'évènements dans le cadre d'une location
	<u>d'espace, notamment), il peut, à titre exceptionnel, être dérogé aux horaires d'accès</u>
	aux différents locaux du musée, prévus ci-dessus.
r 1	[]
[] Site de Cherbourg	[] Site de Cherbourg
Site de Cherbourg	Site de Cherbourg
- du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00	- du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 21h00
- exceptionnellement certains samedis de 8h00 à 12h00 (environ un samedi sur 4)	- exceptionnellement certains samedis de 8h00 à 12h00 (environ un samedi sur 4)
- exceptionnellement certains sameuis de onou à 121100 (environ un sameui sur 4)	exceptionnement certains-samedis de onto a 121100 (environ un samedi sur 1